**Modèle: conseil à une personne concernée**

Autorité de surveillance de la protection des données

de la commune de .....

...... ...................

Monsieur

XYZ

......

.... .......

(Lieu), le (date)

**Contrôle des habitants; communication de données au chœur d’hommes; votre demande du .....**

Monsieur,

Dans un courrier daté du ...., vous avez attiré notre attention sur le fait que vous avez reçu de la part du chœur d’hommes de .... une invitation personnelle à vous présenter à une audition organisée le ... . Vous partez du principe qu’à la date de l’invitation, votre nouvelle adresse à .... était connue uniquement du contrôle des habitants et en concluez que cette autorité a transmis votre adresse au chœur d’hommes.

Vous nous demandez

* si le contrôle des habitants est autorisé à communiquer des données relatives aux adresses au chœur d’hommes et
* quelles mesures vous pouvez prendre, le cas échéant, contre ce type de communication de vos données.

L’article 1 du règlement sur la protection des données de la commune de......[[1]](#footnote-1) prévoit que la commune peut communiquer à des personnes privées des données organisées systématiquement (listes), tandis qu’une communication à des fins commerciales est interdite. Depuis plus de dix ans, le chœur d’hommes de ... demande chaque année une liste des nouveaux arrivants dans la commune de l’année précédente. Etant donné que ce chœur n’a aucun but commercial, la liste qu’il demande lui est régulièrement envoyée par la personne responsable du contrôle des habitants (cf. art. ... du règlement sur la protection des données). Vu que vous avez emménagé l’an dernier dans notre commune, la liste contenait également vos données (nom et adresse).

En communicant ces données, le contrôle des habitants a agi légalement, en respectant le règlement sur la protection des données ainsi que l’article 12, alinéa 3 de la loi cantonale sur la protection des données[[2]](#footnote-2).

Si vous souhaitez désormais empêcher une communication de données de ce type, nous vous conseillons de demander un blocage des données (art. 13, al. 1 LCPD), en utilisant le formulaire ad hoc ci-joint. Si vous ne remettez pas personnellement la demande au secrétariat communal, vous devez joindre à celle-ci la copie d’un document de légitimation. Vous pouvez limiter la demande aux renseignements sous forme de liste. Le contrôle des habitants continuera alors à répondre à l’avenir à des demandes ponctuelles de personnes privées concernant votre adresse.

En espérant avoir ainsi répondu à vos questions, nous vous prions d’agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Autorité de surveillance de la protection des données de la commune de ......

Prénom Nom

Annexe:

* Demande de blocage des données

(peut aussi être téléchargée sur Internet à l’adresse suivante:

<http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/dsa/formulare_bewilligungen.assetref/content/dam/documents/JGK/DS/fr/DS_Sperrformular-Gemeinden_fr.pdf>)

1. Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la commune, à l’adresse www..... [↑](#footnote-ref-1)
2. Loi du 19 février 1986 sur la protection des données, LCPD, RSB 152.04, à consulter sur le site Internet du canton, à l’adresse: <https://www.belex.sites.be.ch/>

   [↑](#footnote-ref-2)